

à la crémation des corps dans la doctrine protestante, qu'ils les fassent " crémier " comme ils l'entendent.

Mercier et Garcia Moreno

Sir Lomer Gouin fait remarquer avec beaucoup d'émotion que, quoi qu'on dise, Mercier dont on rappelle si souvent la mémoire n'aurait jamais appuyé un bill de cette nature. Mercier avait une nature trop généreuse pour approuver une loi comme celle qui nous est soumise. Il a siégé, dit sir Lomer, au fauteuil que j'occupe maintenant et il n'a jamais soumis un projet comportant une discrimination à l'égard d'une partie de la population de cette province. Et d'ailleurs Mercier a été tout puissant durant plusieurs années en cette province et pourtant il n'a jamais songé à établir ici l'instruction obligatoire. Signalant le témoignage de la carrière de Garcia Moreno et de ses œuvres qu'on a invoquées en faveur de l'instruction obligatoire, le premier ministre déclare que la province de Québec ne saurait être comparée avec l'État de l'Équateur. Les conditions dans lesquelles se trouvait Moreno et qu'il avait à combattre sont loin d'être celles qui existent dans la province de Québec. La différence c'est que là-bas il y avait une population d'illettrés et qu'ici, quoi qu'en disent ceux qui veulent à tout prix dire du mal de leur province, nous avons une population plus instruite que dans n'importe quelle autre province de la Confédération et que dans n'importe quel État de la république voisine.

L'instruction obligatoire est un remède fort douteux

Aurions-nous de meilleures écoles si nous envoyons les parents en prison? Ce n'est pas parce que nous aurons emprisonné le père ou la mère de famille, qui n'auront pas eu le moyen de vêtir leurs enfants à l'école, que nous améliorerons l'enseignement.

Le juge Choquet a parlé du mal des enfants qui ne fréquentaient pas l'école. Nous n'avons pas d'objection à établir une pénalité, soit école de réforme ou autre chose, pour l'enfant qui refusera d'aller à la classe quand ses parents l'auront exigé.